



PAIEMENTS CANTINE

publié le 17/09/2019

Informations + documents paiements échelonnés

1er trimestre : sept/déc 2019 = 186.00 €

Les bourses sont déduites directement de la facture ex :

les boursiers taux 1 n'ont que 151.00 € à payer en cantine - les boursiers taux 2 : 89.00 €

Les parents désirant payer la cantine en plusieurs fois, peuvent faire une demande de paiement échelonné dès septembre auprès de la gestion (voir document ci-joint), ainsi, la somme due est divisée par trois et peut être versée chaque mois **sous forme** : => d'un chèque à l'ordre du clg de BLANZAC

=>ou espèces directement à la gestion du collège

=> ou par virement de votre compte à notre compte spécifique cf le N° compte sur les documents paiements échelonnés ci-joints

Si jamais la somme n'est pas payée à la date limite, deux relances sont distribuées, par la suite un état exécutoire est envoyé directement à la famille qui a un mois pour le régler avec les frais d'envoi en plus. Au delà de ce délai le dossier est envoyé chez l'huissier où d'autres frais s'ajouteront en plus à votre charge.

Documents joints

 [doc_paiement_echelonne_boursier_tx_1](#) (PDF de 43.3 ko)

 [doc_paiement_echelonne_boursier_tx_2](#) (PDF de 43.4 ko)

 [doc_paiement_echelonne_boursiertx3-3](#) (PDF de 42.9 ko)

 [doc_paiement_echelonne_eleve_non_boursier-9](#) (PDF de 43.2 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.